

Le meilleur programme d'entretien et de garantie sur le marché

Pour une réelle tranquillité d'esprit

Assurez-vous de profiter de l'entretien inclus dans le prix d'achat de votre Ecoflo®

C'est simple : vous n'avez qu'à nous retourner votre contrat d'entretien dûment complété.

Le contrat d'entretien, remis avec le livret du propriétaire lors de l'installation de votre système septique, nous permettra d'effectuer l'entretien de votre Ecoflo® et d'honorer la garantie incluse dans le prix d'achat. L'entretien annuel est une étape essentielle au bon fonctionnement de votre Ecoflo®. À cet effet, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que le propriétaire de tout système de traitement secondaire avancé soit lié par contrat au fabricant. Un entretien annuel doit être effectué tout au long de la vie du système.

En quoi consiste l'entretien annuel du système Ecoflo®?

- Inspection du filtre et des composantes de l'Ecoflo®
- Enlèvement de toute particule qui pourrait nuire au bon fonctionnement de l'Ecoflo®
- Labourage du filtre pour garantir une bonne infiltration des eaux usées

Après chaque entretien annuel effectué, une preuve de visite est laissée à votre résidence. Nous vous recommandons de la conserver avec le livret du propriétaire remis à l'achat de l'Ecoflo®.

Qui effectue l'entretien annuel?

Chaque année, Premier Tech Environnement (PTE) et son réseau de partenaires locaux PT aqua inspectent et entretiennent tous les systèmes Ecoflo® installés. Pour vous offrir le meilleur service, l'installation et le suivi de votre Ecoflo® sont répertoriés dans une base de données des plus complètes.

Quelles sont les garanties offertes?

Le système Ecoflo® offre un programme de garantie avantageux sur le filtre, le caisson et les composantes. Ces garanties sont transférables en tout temps. Pour en savoir plus, composez le 1800 632-6356